

Honoraires TRANSACTION

Les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur.

Le barème de vente est calculé sur le prix net vendeur

A compter du 15 mai 2022

Prix de vente hors honoraires	Taux d'honoraires correspondant (TTC)
Inférieur à 100.000 €	7,5 %
De 100.001 € à 150.000 €	6,5 %
De 150.001 € à 300.000 €	5,5 %
Au-delà de 300.001 €	4,5 %

Pour les ventes de terrains : 10 % TTC du prix de vente au-delà de 50.000 € net vendeur. En deça, un forfait de 5.000 € TTC sera appliqué.

Honoraires LOCATION

Charge LOCATAIRE : 7 % du loyer annuel

Charge PROPRIETAIRE : 7 % du loyer annuel

Dans la limite du barème de la loi ALUR : Les honoraires sont plafonnés à 8€/m² pour la visite du logement, la constitution du dossier et la rédaction du bail. 3€/m² pour l'établissement de l'état des lieux

(en application de la loi ALUR n°2014-366 du 24 mars 2014)



Rozenn Melscoët
C A B I N E T I M M O B I L I E R

